

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0542

Paris, le lundi 20 avril 2015

Émetteur : 3DAI - Département Achats et Marchés
Gauthier Delmas - Email : gdelmas@ucanss.fr

Objet : Lettre d'information relative au prolongement de la Convention UCANSS
/UGAP

Destinataire(s) : Directeurs d'organismes de Sécurité Sociale du régime général, de la MSA
et du RSI

Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe que la Convention unissant l'UCANSS à l'UGAP qui arrive à son terme le 29 mai prochain a été prolongée de 6 mois afin de permettre à l'UCANSS ainsi qu'aux Caisses Nationales de pouvoir négocier la nouvelle Convention dans les meilleures conditions. Je tiens à préciser que l'avenant de prolongation prévoit la reconduction du dispositif actuel qui permet aux organismes de bénéficier de la tarification la plus basse (tarification dite « partenariale »). La nouvelle Convention sera par conséquent conclue en novembre 2015 pour une durée de 4 ans.

Outre le maintien des conditions tarifaires, nous serons particulièrement attentifs à la qualité de l'offre de service qui pourra vous être rendue au titre de la future Convention. Suite à des remontées concordantes de dysfonctionnements rencontrés avec l'UGAP, s'agissant notamment des modalités de livraison et de la qualité des prestations, des échanges approfondis sur ces différents sujets auront lieu entre votre Caisse Nationale et l'UGAP afin de pallier ces difficultés au sein du nouveau dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique BARRIERE,
Directeur délégué